

Choc de simplification : l'assiette du crédit impôt recherche bientôt clarifiée

L'urgence d'une simplification administrative a été réaffirmée, jeudi 30 octobre, lors de la présentation à l'Élysée d'un bilan d'étape et d'une [nouvelle série de 50 mesures](#) pour les entreprises, en présence du président de la République, **François Hollande**, du Premier ministre, **Manuel Valls**, et du secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la simplification, **Thierry Mandon**.

11 milliards d'euros d'économies d'ici fin 2016

En 18 mois, le projet promu par François Hollande aurait déjà permis à la France de réaliser **une économie de 2,4 milliards d'euros**. Avec les nouvelles mesures annoncées, le gouvernement évalue le total des gains à 11 milliards d'euros d'ici fin 2016, profitant pour 60% aux entreprises. « *Des procédures plus simples et moins longues, ça fait plus de compétitivité* », a assuré Thierry Mandon.

Obligations allégées pour les entreprises

20 des 50 nouvelles mesures de simplification visent à **accélérer la construction** en réduisant les délais de procédures (instruction des permis de construire, étude d'impact, enquête publique, recours contentieux...). Et 9 mesures sont destinées à **faciliter l'embauche et la formation** en allégeant les obligations qui incombent aux entreprises en matière de médecine du travail et d'apprentissage notamment. La réorganisation prud'homale est également prévue.

« Le droit du travail prévoit des obligations, destinées à garantir la protection et la sécurité des salariés, qui peuvent se révéler en pratique très difficiles à remplir pour les entreprises : cette complexité pèse sur l'embauche, en particulier des jeunes », explique le gouvernement dans son dossier de présentation.

Le président du Medef, **Pierre Gattaz**, a salué ces mesures attendues de longue date par le patronat. Mais il s'est prononcé, dans [un entretien](#) accordé à *L'Opinion*, pour une suppression du motif de licenciement obligeant l'employeur à justifier les causes d'éviction d'un salarié. Il a ajouté penser « *très sérieusement* » à une mobilisation unitaire, avec la CGPME et l'UPA, pour s'opposer aux signaux allant dans le sens de la complexification, à savoir : les décrets pénibilité, l'obligation d'information des salariés en cas de cession ou encore des mesures fiscales jugées complexes.

Le gouvernement veut sanctuariser le CIR

Autre volet sensible du chantier gouvernemental : **simplifier la vie quotidienne des entreprises**. Les 21 mesures dédiées couvrent la dématérialisation des procédures, la simplification des obligations comptables, le droit des sociétés et, enfin, la fiscalité. En la matière, la création d'une **déclaration fiscale simplifiée** et la clarification de l'assiette du **crédit impôt recherche** (CIR) ont été accueillies avec soulagement. Mais les organisations patronales, dont **Syntec Numérique**, le syndicat des SSII/ESN qui s'était insurgé en avril contre une directive remettant en cause [la](#)

[comptabilisation de dépenses de R&D sous-traitées dans le CIR](#), restent dans l'expectative.

Créé en 1983, le CIR prend la forme d'un crédit d'impôt de 30% des dépenses de R&D jusqu'à 100 millions d'euros depuis 2008 et de 5% au-delà de ce montant. Aujourd'hui, précise le **gouvernement**, « *les imprécisions et écarts d'interprétation [...] sur les cotisations sociales obligatoires à retenir dans la base du CIR sont sources de nombreux contentieux avec l'administration fiscale. Près de 20 000 entreprises déclarantes sont concernées. Demain : une instruction fiscale recensera de manière exhaustive l'ensemble des cotisations sociales, en mettant en évidence celles qui sont éligibles au CIR et celles qui ne le sont pas.* »

crédit photo © Présidence de la République

Lire aussi

[- Innovation : l'OCDE égratigne le crédit impôt recherche](#)

[- Le numérique est le moteur du « choc de simplification » de François Hollande](#)